
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 27/11/17

Présents : MME TARDIVEL (CD), MME RUPERT, M. LEDUC (PRESIDENT), M. PANARIELLO, M. SOULE, M. ALEXANDRE, M JOUBERT.

Absent excusé : M. AVOIRTE (CD)

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

542459 SARTROUVILLE FC

Courrier de la Mairie qui rappelle la fermeture de toutes les installations extérieures du 24 Décembre 2017 au 7 Janvier 2018 inclus.

Pris note.

502858 HOUILLES AC

Pris note du courrier de HOUILLES AC concernant le report de ses matchs du 2 & 3 Décembre 2017 suite à la qualification de son équipe première au 8ème Tour de la Coupe de France.

Compte tenu du motif invoqué la Commission donne son accord pour reporter les matchs suivants :

VETERANS

D2-A

511611 GARGENVILLE-LAINVILLOIS 11 / HOUILLES AC 11

U15

D5-D

55037.1 HOUILLES AC 4 / BOUGIVAL FOOT 1

CY

59037.1 MAURECOURT 1 / HOUILLES AC 1

CC

59044.1 MONTESSON US 2 / HOUILLES AC 3

CC

59049.1 VILLENES ORGEVAL 2 / HOUILLES AC 2

DEMANDES

SENIORS

D5-C DU 19/11/17

50639.1 VERRIERE FC 1 / RAMBOUILLET YVELINES 2

Pris note des courriers de LA VERRIERE et de RAMBOUILLET ainsi que du rapport de l'arbitre.

La Cion dit Match à Jouer le Dimanche 17 Décembre 2017 à 15h.

D3-A DU 10/12/17

50264.1 HARDRICOURT 2 / SARTROUVILLE 2

Suite à l'organisation de la Chocotrail et à l'indisponibilité des installations, demande d'HARDRICOURT pour jouer ce match à une date ultérieure.

Compte tenu du motif invoqué, la Cion donne son accord.

VETERANS

D3-B DU 17/12/17

51334.1 VERSAILLES JUSSIEU 11 / CHESNAY 78 FC 11

Suite à l'organisation d'un séminaire professionnel qui nécessite la présence de plusieurs joueurs Vétérans, demande de VERSAILLES JUSSIEU pour jouer ce match à une date ultérieure.

Compte tenu du motif invoqué, la Cion ne peut donner suite à votre demande et maintient la date du match au 17/12/17.

D4-B DU 03/12/17

51492.1 ANDRESY 11 / BOUGIVAL FOOT 12

Accord des 2 clubs pour jouer ce match Dimanche 14 janvier 2018 à 9h30.

Accord de la Cion.

D4-C DU 26/11/17

51552.1 AUTEUILLOIS - VILLIERS 11 / YVELINES US 12

Pris note de l'arrêté de fermeture de la mairie d'Auteuil.

La Cion dit Match à Jouer à une date ultérieure.

D5-C DU 03/12/17

51756.1 PECQ US 11 / MONTESSON US 12

Suite aux mauvaises conditions du terrain, demande du PECQ pour inverser l'ordre des rencontres.
Accord de MONTESSON :

51756.1 PECQ US 11 / MONTESSON US 12

devient

51756.1 MONTESSON US 12 / PECQ US 11

-

et

51756.2 MONTESSON US 12 / PECQ US 11

devient

51756.2 PECQ US 11 / MONTESSON US 12

Accord de la Cion.

CDM

D2-B DU 10/12/17

50992.1 SARTROUVILLE 5 / CELLOIS CS 5

Suite à l'organisation d'un cross, demande de SARTROUVILLE pour jouer ce match Dimanche 17 Décembre 2017 à 9h30.
Accord du CELLOIS.

En attente du document officiel de la part de SARTROUVILLE.

U19

D2-A DU 03/12/17

51977.1 CHATOU AS 1 / CELLOIS CS 1

Suite à la programmation de 2 matchs, le même jour, à la même heure, sur le même terrain, demande de CHATOU pour jouer ce match à 15h.

Compte tenu du motif invoqué, la Cion donne son accord.

D3-A DU 17/12/17

54808.1 MAISONS LAFFITTE FC 1 / BREVAL LONGNES FC 1

Suite à la programmation d'un match de Coupe des Yvelines en U17 et d'un match de Championnat en U19 et ne disposant que d'un terrain, demande de MAISONS LAFFITTE pour jouer ce match à 15h.

Compte tenu du motif invoqué, la Cion donne son accord.

U17

D4-A DU 10/12/17

54580.1 HARDRICOURT 1 / EPONE-MEZIERES 1

Suite à l'organisation de la Chocotrail et à l'indisponibilité des installations, demande d'HARDRICOURT pour jouer ce match à une date ultérieure.

Compte tenu du motif invoqué, la Cion donne son accord.

U15

D3-A DU 09/12/17

53229.1 MAISONS LAFFITTE FC 1 / ST GERMAIN EN LAYE 1

Suite à la programmation de 2 matchs, le même jour, à la même heure et sur le même terrain, demande de MAISONS LAFFITTE pour jouer ce match à 16h.

Compte tenu du motif invoqué, la Cion donne son accord.

D5-C DU 02/12/17

53204.1 ST GERMAIN EN LAYE 2 / BAILLY NOISY 3

Suite à la programmation d'un match de Coupe des Yvelines suivi de rencontres en Foot Animation, demande de ST GERMAIN pour jouer ce match à une date ultérieure.

Compte tenu du motif invoqué, la Cion donne son accord.

FUTSAL

D1-U DU 11/11/17

53662.1 MONTESSON 1 / ROSNY SUR SEINE 1

Demande de MONTESSON pour jouer ce match Samedi 2 Décembre 2017 à 20h.

En attente de l'accord écrit de ROSNY avant Vendredi 1 Décembre 2017 à 12h.

D1-U DU 02/12/17

53671.1 TRAPPES YVELINES FUTSAL 1 / MONTESSON US 1

Suite à la qualification à la Coupe National Futsal pour l'équipe de TRAPPES YVELINES, **la Commission décide match à jouer à une date ultérieure.**

Demande de TRAPPES YVELINES pour jouer ce match Samedi 23 Décembre 2017 à 20h.

Accord de MONTESSON.

Accord de la Cion.

FEMININES

D1-U DU 09/12/17

54979.1 PARIS SAINT GERMAIN FC 2 / CARRIERES SUR SEINE 1

Suite à des problèmes d'installations, demande du PARIS SAINT GERMAIN pour inverser l'ordre des rencontres :

54979.1 PARIS SAINT GERMAIN FC 2 / CARRIERES SUR SEINE 1

devient

54979.1 CARRIERES SUR SEINE 1 / PARIS SAINT GERMAIN FC 2

Et

54979.2 CARRIERES SUR SEINE 1 / PARIS SAINT GERMAIN FC 2

devient

54979.2 PARIS SAINT GERMAIN FC 2 / CARRIERES SUR SEINE 1

En attente de l'accord écrit de CARRIERES avant Vendredi 8 Décembre 2017 à 12h.

COUPE DU COMITE

U15

DU 02/12/17

59045.1 MONTIGNY LE BTX 2 / MAUREPAS AS 2

Demande de MONTIGNY pour jouer ce match à 14h30.

En attente de l'accord écrit de MAUREPAS avant Vendredi 1 Décembre à 12h.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F
RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football

A titre exceptionnel en cas d'impossibilité d'accès à la FMI et après avoir contacté le numéro de permanence uniquement pour les compétitions du Samedi (07 83 02 44 40), La Commission rappelle que le club recevant doit disposer impérativement d'une feuille de match papier de substitution, et qu'en cas d'utilisation de cette dernière, les deux clubs doivent pouvoir justifier des licences via « Foot Clubs Compagnons » ou à défaut des licences imprimées.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »)

RAPPORTS

SENIORS

D6-C DU 19/11/17

54286.1 BUC FOOT AO 2 / MESNIL SAINT DENIS ASL 1

Pris note de la réponse du Service Informatique de la Ligue.

Il s'agit de la première infraction de l'équipe du Club de BUC.

La Cion selon l'annexe 11 des RS du DYF sanctionne le Club d'un avertissement.

-

U15

D5-C DU 25/11/17

53227.1 BAILLY NOISY SFC 3 / CHATOU AS 3

Pris note du courrier de BAILLY-NOISY.

La Cion vous demande de faire vérifier votre tablette auprès du District.

FEMININES

D1-U DU 12/11/17

54955.1 VIROFLAY USM 1 / CARRIERES SUR SEINE 1

Pris note du rapport de l'arbitre. Il s'agit de la deuxième infraction de l'équipe du club de VIROFLAY USM.

La Commission, selon l'Annexe 11 des RS du DYF, sanctionne le club d'une amende de 100€.

Pris note du courrier de Viroflay.

La Cion rappelle que la demande de changement de date a été faite très tardivement par le Club. Par ailleurs, la Cion rappelle qu'il est nul besoin d'utiliser le réseau internet pour réaliser la FMI à condition de l'avoir préparé avant.

DEMANDE DE RAPPORTS

U13 ESPOIR

DU 18/11/2017

58904.1 PARIS SAINT GERMAIN 2 / VIROFLAY USM 1

1er rappel sous peine de match perdu.